

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Le 9 octobre 2017 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
Mme POLLE, M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. SAVARY, M. JOIGNE, Mme LEFORESTIER, Mme COCHEPAIN, M. LEFOURNIER,
Mme FANFANI, Mme MAZUIR, Mme MONCUIT, M. AVENEL, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX,
Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE.

EXCUSES : M. MAUGER, conseiller municipal (Procuration à M. SAVARY)
Mme SCHMITTER, conseillère municipale (Procuration à Mme MAZUIR)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEMESLE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Aucune observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CMB – APPROBATION DES STATUTS – 5.7.1

M. le Maire explique que, suite à la fusion des communautés de communes, les compétences de la Communauté Coutances Mer et Bocage ont été précisées et clarifiées dans un document unique.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts.

M. le Maire précise que ces statuts ont été approuvés par la CMB, lors de sa séance du 20 septembre 2017, à la majorité des présents, un seul membre ayant voté contre.

S'agissant de la **voirie communautaire**, M. LEFOURNIER précise que le linéaire proposé correspond à la rue des Dunes, la rue Lechanteur et la rue du Rocher. Il a été demandé d'ajouter la Charrière de la Haule, la rue du Clos Nicolle et une partie de la Charrière du Commerce.

Ces modifications devraient être validées lors de la prochaine réunion de la commission Voirie.

- M. SAVARY regrette que les zones d'activités ne soient pas listées dans les statuts.
- M. GUILLOTTE s'étonne du classement de la voie desservant le camping de Gouville dans la voirie communautaire. Il soupçonne l'intention de faire prendre en charge par la CMB la protection de cette voie contre l'érosion de la mer, et donc la protection du camping lui-même.
- M. SAVARY souligne le manque de précision pour l'entretien des plages, ainsi que pour la gestion du Foyer Soleil.
- Mme LAPLACE-DOLONDE voit dans la rédaction de ces statuts beaucoup d'amateurisme, sans références réglementaires et législatives, sans précisions.
Elle regrette que ces compétences soient si étendues, sans réflexion globale par rapport au projet de territoire.
- M. le Maire explique que ces statuts sont appelés à évoluer dans le temps.
- Mme LAPLACE-DOLONDE aurait souhaité qu'on réfléchisse, pour chaque compétence, à la bonne échelle territoriale de sa gestion. Elle craint que l'étendue des compétences ne soit un frein à leur bonne gestion.
- M. GUILLOTTE s'étonne de voir figurer dans la liste des gymnases de compétence communautaire, le projet de salle de sports de Gouville. Il rappelle que le transfert des gymnases était normalement lié à la proximité d'un collège ou d'un lycée.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

- M. le Maire précise que le gymnase de Gouville n'est qu'un projet et que les investissements à venir seront choisis en fonction des priorités.
- M. LEMESLE demande si le terrain multisports et l'hippodrome sont des équipements communautaires.
- M. le Maire lui confirme que ces éléments restent de compétence communale.
- M. GUILLOTTE demande ce que regroupe le Centre Gachassin.
- M. SAVARY précise qu'il s'agit de tout l'ensemble de la Jeune France, bâtiments et courts de tennis.
- M. LEFOURNIER annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote, en cohérence avec ses précédentes interventions lors de la fusion des communautés.
Il considère qu'il y a une grande discordance entre les compétences et les moyens de la CMB.
Par ailleurs, concernant la compétence Eau et Assainissement, il considère que la bonne échelle est celle d'un syndicat départemental et que le SDEAU 50 est tout à fait à même d'assurer l'ensemble de cette compétence.
- Mme LAPLACE-DOLONDE soutient M. LEFOURNIER sur ce point.

Par 11 voix POUR,

3 voix CONTRE (Mme LAPLACE-DOLONDE, Mme BESSIN, M. GUILLOTTE),

9 ABSTENTIONS (M. LEFOURNIER, M. JOIGNE, M. AVENEL, Mme COCHEPAIN, Mme LEFORESTIER, Mme VLEMINCKX, M. LEMESLE, Mme MAZUIR, Mme SCHMITTER)

Le Conseil Municipal, ADOPTE les statuts de la Communauté de Communes.

CMB – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR ACQUISITION ET POSE DE GANIVELLES – 5.7.2

M. PFEIFFER rappelle qu'une importante partie du littoral coutançais est composée de massifs dunaires situés à proximité de zones urbanisées. Leur maintien est donc capital pour la prévention des inondations et la protection des populations.

L'utilisation de méthodes douces telles que la pose de ganivelles a montré son efficacité.

Dans le cadre d'une démarche globale et géosystémique, il est proposé aux communes littorales de réaliser une opération commune pour l'achat de 8 905 m de ganivelles. Une mobilisation des fonds AFIFT est possible, à hauteur de 80 % du coût de l'opération.

Cependant pour bénéficier de ces fonds, l'acquisition des ganivelles doit être effectuée avant la fin de l'année.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 127 579 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage comme maître d'ouvrage des travaux d'acquisition et de pose des ganivelles, selon les modalités suivantes :

- La CMB déposera les dossiers de subvention et recouvrera les subventions.
Elle règlera les acomptes et le décompte définitif aux entreprises.
- La Commune versera une participation correspondant au montant TTC de l'opération, déduction faite des subventions perçues, soit pour Agon-Coutainville un reste à charge de 13 299 Euros.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Mme LAPLACE-DOLONDE précise qu'il faut régulièrement rappeler aux usagers quelle est l'utilité de ces dispositifs.

Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition à l'unanimité.

FINANCES – MODIFICATION DES DELIBERATIONS DE MODIFICATION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – 7.1.1

- 1- Par délibération du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Mme la Trésorière à rattraper l'amortissement des subventions, de manière non budgétaire, jusqu'en 2015.

Toutefois, il a été omis une précision complémentaire : il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme la Trésorière à modifier l'imputation budgétaire suivante pour l'amortissement des subventions du compte 1021 au compte 131 :

Pour la partie Assainissement	4 977 500,93 Euros
Pour la partie Eau	318 313,21 Euros

- 2- Par délibération du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé le transfert des restes à réaliser du Budget Eau et Assainissement vers le Budget Principal pour 143 665,00 €

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Municipal a autorisé les transferts du Budget Eau et Assainissement vers le SDEAU 50. Or ces deux délibérations ne peuvent être exécutées qu'après la décision budgétaire suivante :

Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement

022	- 69 011 €
672	+ 177 150 €
678	- 80 237 €
6378	- 20 000 €
628	- 1 000 €
622	- 6 901,82 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications.

Mme LAPLACE DOLONDE convient que ces dispositions sont très nouvelles et les textes ne sont pas toujours interprétés de la même façon par les différents intervenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE ces dispositions à l'unanimité.

FINANCES - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE- 7.1.2

M. LERENDU rappelle que lors de l'établissement du Budget Primitif 2017, les charges de personnel avaient été évaluées en tenant compte du transfert de personnel vers la Communauté de Communes, et du transfert de l'entretien des biens communautaires.

Or, le Budget Communal a dû supporter d'une part les salaires de janvier 2017, qui seront remboursées par la CMB, d'autre part les salaires de deux saisonniers qu'il avait été jugé inutile d'embaucher compte-tenu de la baisse annoncée d'activités, notamment pour l'entretien des terrains de sport et des abords des bâtiments communautaires.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

Il est donc proposé de réajuster au budget les charges de personnel, ainsi qu'il suit :

6411 – Personnel titulaire	+ 60 000 €
678 – Autres charges exceptionnelles	- 60 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette modification.

FINANCES - SUBVENTION AU BENEFICE DES VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA – 7.5

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

La somme sera déterminée en fonction des instructions à venir de l'Association des Maires de France.

Il est proposé d'accepter le principe de cette subvention, dans la limite de 1 500 € (0,50 € / habitant).

- Mme LAPLACE DOLONDE demande à qui sera versée cette somme.
- M. le Maire pense que la subvention sera versée probablement à la Croix Rouge ou la Fondation de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition à l'unanimité.

PERSONNEL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION – 4.1

Mme POLLE explique que, compte-tenu de l'accroissement d'activités du service culture-animation, lié à la dissolution de l'Office de Tourisme qui en assurait une grande partie, un poste d'agent d'animation saisonnier a été créé pour la saison 2017.

Pour favoriser le développement de l'animation culturelle, il est proposé de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- M. LEMESLE se demande si un poste à temps complet est vraiment nécessaire.
- M. le Maire explique que l'activité justifie cette création d'emploi. Il rappelle que cet emploi existait, au sein de l'Office de Tourisme, qui assurait l'animation jusqu'en 2016.
- M.GUILLOTTE explique que cette dépense nouvelle sera intégrée dans le compte de compensation.
- M.PFEIFFER confirme que dans le cadre de l'Office de Tourisme, un emploi était consacré à l'animation.
- M.GUILLOTTE rappelle également que la future Maison des Associations nécessitera obligatoirement un emploi pour sa gestion.
- M. LECLERC fait observer qu'une seule personne ne peut assurer toute l'activité et que cette création d'emploi lui paraît indispensable.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 2 abstentions (M. AVENEL et Mme MONCUIT),

ACCEPTTE cette proposition.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

SDEM – MODIFICATION DES STATUTS – 8.4

M. LEFOURNIER explique que les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité.

Il convient de mettre à jour les statuts du SDEM sur les points ci-après :

- Mise à jour des dispositions réglementaires
- Mise à jour des compétences en cohérence avec la loi
- Précisions de certaines compétences et activités complémentaires
- Ajout d'une nouvelle compétence optionnelle (infrastructures de recharge à l'usage des véhicules au gaz).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts.

- M. LEMESLE demande si on connaît la fréquentation de la borne de rechargement électrique.
- M. LEFOURNIER ne connaît pas vraiment le taux de fréquentation, mais il semble qu'elle soit utilisée régulièrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ces modifications.

SDEAU 50 – ADHESION DE LA COMMUNE DE CERISY-LA-SALLE – 9.1

Le Conseil Municipal de Cerisy-la-Salle, lors de sa séance du 11 septembre 2017, a demandé à adhérer au SDEAU 50 dès que possible.

Le SDEAU 50 a validé cette demande le 28 septembre 2017, sous réserve de l'avis favorable des collectivités membres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Cerisy-la-Salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE cette proposition.

ORDURES MENAGERES – MISE EN PLACE D'UNE CARTE ANNUELLE POUR LES SACS POUBELLES – 8.8

L'opération de mise à disposition gratuite des sacs poubelles translucides remporte un tel succès que le nombre de rouleaux de sacs poubelles distribués n'a pas de cohérence avec le nombre de logements concernés.

Il semble que cette mise à disposition gratuite entraîne des abus dans la consommation de sacs qu'il convient de prendre en compte.

Il est donc proposé de mettre en place un système de cartes de distribution, comme cela se fait dans d'autres communes du territoire coutançais. Chaque logement bénéficiera d'une carte correspondant à un maximum de 2 rouleaux tous les 2 mois.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2017

- M. PFEIFFER souhaite que la distribution soit relativement large.
- Mme MAZUIR n'est pas favorable à la gratuité des sacs.
- M. le Maire rappelle que la gratuité a favorisé la mise en place du système et la réduction du volume de déchets.
- M. GUILLOTTE rappelle qu'à Coutances la distribution est assurée une seule fois par mois.
- Mme LEBRET estime que ce système ne donnera rien de plus et entrainera une gêne pour la population.
- M. GUILLOTTE rappelle que lors de l'établissement du système, il avait été prévu l'enregistrement de tous les demandeurs et cela fonctionnait très bien.
Il est d'accord pour régulariser cette distribution et propose que M. le Maire prenne la décision d'une nouvelle organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix POUR

5 voix CONTRE (M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. PFEIFFER, M. LEMESLE, Mme VLEMINCKX)
2 ABSTENTIONS (Mme MONCUIT, M. AVENEL)

ACCEPTTE cette proposition.

CONVENTION POUR ENLEVEMENT DE VEHICULES – 8.5

Afin de lutter contre le stationnement anarchique, abusif ou gênant, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec le garage TRAISNEL qui sera désigné comme fourrière.

Cette convention énonce les conditions de mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif ou dangereux et les conditions de leur restitution, ou de leur destruction, en référence aux articles R. 325-24 et suivants du Code de la Route.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

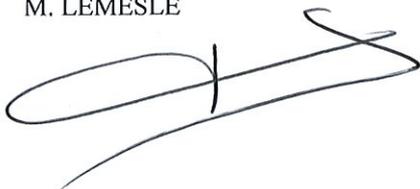
QUESTIONS DIVERSES

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande ce que M. le Maire pense des actions des Maires qui ont fait la grève des services publics en protestations contre les mesures gouvernementales.
- M. le Maire n'est pas contre ce genre d'actions mais n'a pas suffisamment d'informations pour envisager quoique ce soit pour l'instant.
- M. LEMESLE évoque la situation d'une ATSEM qui n'a pas retrouvé de travail.
- M. le Maire est intervenu auprès de la CMB à ce sujet. Il semble qu'il s'agisse d'une maladresse de la Communauté qui a embauché une autre personne sur le poste.
- M. SAVARY s'est également étonné auprès de la CMB de cette décision qui lui a semblé inappropriée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Pour extrait conforme, le 11 octobre 2017

Le Secrétaire de Séance,
M. LEMESLE



Le Maire,
C. DUTERTRE

